

Restructuration – Extension du Stade de la Meinau

Insertion urbaine et environnementale

Atelier 1 du 18 juin 2019

Stade de la Meinau

Présents :

23 participants (voir liste d'émargement) accueillis par
M. Mathieu CAHN, adjoint au maire de Strasbourg ;
M. Guillaume SIMON - Chef de service, Direction urbanisme et territoires
M. Frédéric THOMMEN, directeur, Direction de la construction et du patrimoine bâti ;

Animateur : Bernard CHRISTEN

Garant de la concertation : Désiré HEINIMANN

Egalement présents : M. Alain PLET, directeur général adjoint du RCSA ; M. Jacques BISCEGLIA, chef de projet Direction de la Construction et du Patrimoine Bâti

Heure de début : 18h45

Heure de fin : 21h00

Support de présentation joint au compte rendu et disponible sur
<https://participer.strasbourg.eu/detail-participation/-/entity/id/6545727>

Introduction de M. Cahn

M. Cahn présente la séance en la situant dans le cadre de la concertation engagée et des différents ateliers qui en découlent, découpés en 3 thématiques.

Il expose le déroulé de la séance de ce soir, qui consiste en la deuxième rencontre de l'atelier n° 1 consacré à l'insertion urbaine et environnementale du projet de stade.

Plusieurs problématiques, soulevées à la première séance, l'ont été également à l'atelier sur les mobilités. Le sujet de la fan zone notamment a été questionné dans tous les ateliers à ce jour.

Dans le présent atelier, la mise en valeur de l'entrée de la Meinau est entre autres un sujet abordé, connexe au projet de stade, lequel a pour objectif de préserver et renforcer la trame verte et bleue.

Description du déroulé de la soirée

M. Christen enchaîne sur l'esprit des ateliers, qui se déroulent dans le respect de la parole pour tous.

Il revient sur les étapes du projet, qui en est à une phase de pré-programmation. Les ateliers viendront enrichir les étapes subséquentes du projet jusqu'à sa phase de concrétisation.

Intervention du garant

Puisque certains participants n'étaient pas présents à la première séance, M. Heinemann, un des deux garants de la concertation, explique leur rôle. L'EMS a en effet saisi la CNDP (Commission Nationale du Débat Public), qui a missionné deux garants de la concertation. Ils se relaient à tour de rôle pour assister aux ateliers. Les garants n'interviennent pas dans le projet, mais s'assurent de la mise à disposition de l'information, de la qualité des réponses.

Indépendants et neutres, ils réaliseront un bilan de la concertation, soulevant entre autres les questions posées, et se réservent la possibilité d'émettre des préconisations pour la suite de la concertation, par exemple lors de l'enquête publique, au dossier de laquelle le bilan de la concertation préalable sera annexé.

Retour sur les ateliers précédents

M. Christen, support de présentation à l'appui, résume les principaux points qui ont émergé des autres ateliers ayant eu lieu (atelier 2 sur le projet de stade ; atelier 3 sur les mobilités).

Il présente également le fruit du travail de la première séance.

Travail en groupe

De 19h30 à 19h55, les participants sont invités à valider et approfondir les propositions et questionnements résultant du premier atelier, synthétisés sur 3 planches de travail.

Restitution du travail collectif

Les participants apportent commentaires, précisions et idées nouvelles afin de valider le travail effectué en atelier, lequel sera présenté à la réunion publique de clôture.

Plusieurs participants remercient les intervenants pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses et jugent que le travail effectué en première séance a été repris fidèlement.

Planche n° 1 : renforcer les liens entre les quartiers

Les participants soulignent :

- Les thématiques des planches 1 et 3 sont intimement liées.
- Certains sont sceptiques quant à la volonté de préserver la biodiversité.

Réponses de M. Cahn et M. Simon :

Ils rappellent que espaces verts existants ne seront pas impactés par le projet. De plus, les principaux éléments de la trame verte et bleue sont protégés par plusieurs documents de planification dont le PLUi. Tout projet est désormais soumis à une démarche qui vise à protéger, capitaliser et enrichir l'existant ou, sinon, à compenser les éventuelles destructions. L'EMS étant engagée parallèlement dans un plan climat, le projet visera également à réduire l'imperméabilisation des sols et créer des îlots de fraîcheur. Le vrai sujet dans ce projet est de réduire la place de la voiture (un des points forts abordés lors de l'atelier 3), et d'éradiquer le stationnement gris en valorisant des alternatives comme l'utilisation du tram, du train, du covoiturage ainsi qu'en insistant sur le respect des règles.

- La rue des Vanneaux sera toujours aussi encombrée peu importe les améliorations apportées.
Réponse : Ce point sera intégré à l'atelier 3 sur la mobilité et les accès au stade.
- Des conflits d'usage sont constatés sur les pistes cyclables, dont celle qui passe devant l'ESPE, surtout à cause des piétons qui sortent de la halte ferroviaire. Ce problème doit être pris en compte maintenant, sans attendre 2024. D'autres conflits risquent de surgir avec l'ouverture

de la mosquée toute proche, qui sera concomitante à celle du stade et qui amènera beaucoup de monde sur les parkings.

Réponse de M. Cahn :

Sur ce dernier point, les conflits d'usage seront marginaux, car ce ne seront pas les mêmes horaires de fréquentation (mosquée/stade) ; ils sont même inexistantes pour le moment. Quant à la piste cyclable devant l'ESPE, la création du futur groupe scolaire va amener à repenser les accès dans ce secteur, dont l'avenue de Colmar. Le quai du tram sera redimensionné et les voiries bénéficieront d'espace supplémentaire. Ce projet sera réalisé avant 2024.

Les participants souhaitent certaines précisions, corrections et ajouts :

- Le terme « renforcer » prête à une interprétation autre que celle qui est voulue : en effet, on peut croire que renforcer signifie augmenter les liens, donc induire davantage de passage, de trafic...

Réponse : La formulation sera retravaillée.

- La rue des Ciriers n'est pas un axe de transit comme cela est écrit, mais une impasse, qui souffre du stationnement sauvage (comme d'autres rues) : des voitures sont même garées devant les barrières de l'accès pompiers, devant les jardins. Comment cette situation sera-t-elle gérée ?

Réponse :

Le statut de la rue des Ciriers sera corrigé dans les propositions, en soulignant le nécessaire maintien en impasse.

Réponse de M Cahn :

Le choix de maintenir le stade à la Meinau implique de modifier la politique de déplacement et de transport en proposant diverses incitations, dont directement aux fans et abonnés qui peuvent facilement être contactés par le RCA. Les alternatives à la voiture, une fois fonctionnelles, permettront d'exercer des moyens de coercition et des sanctions pénalisant les stationnements illicites. Une autre solution parallèle est de fermer les rues de l'ancienne Meinau les soirs de match.

La question du stationnement sauvage et l'impact des solutions envisagées sur les autres rues doit figurer dans les propositions au titre des liens entre les quartiers (à approfondir également dans l'atelier 3).

Le redressement de la rue de l'Extenwoerth évoqué afin d'intégrer la fan zone devrait inciter à réfléchir sur l'ensemble du secteur en tenant compte des modes doux et des impacts sur les rues annexes. Il faut une vision globale pour éviter que le trafic ne se reporte sur d'autres rues. Cet axe est propice aux cyclistes, il doit être rendu sécurisé pour les modes doux, ce dernier point doit être souligné dans la restitution.

- Il pourrait être intéressant de créer des salles dans le secteur, en partenariat avec le RCA, permettant la pratique du futsal, ainsi que de poser une signalétique dans les city stades indiquant les temps d'accès au stade (manière de créer un lien au stade dans tous les quartiers).

Réponse de M Cahn :

Les salles résultent d'une initiative privée. Il semble que le lycée Couffignal envisage une salle de basket avec terrain mutualisable. La ville de Strasbourg, dans le cadre de la rénovation de la Canardière (secteur sud), va créer un préau (salle extérieure mais couverte) pour ce type de pratique.

- Des représentants du Secours populaire, rassurés sur la « mutabilité » de leurs locaux, suggèrent de profiter du projet du stade pour améliorer l'accès à ceux-ci, qui se fait

difficilement depuis l'impasse de la route de la Fédération, en créant une continuité de la promenade le long du Rhin tortu. Cette amélioration serait complémentaire au projet des bénévoles visant à valoriser le lieu par l'organisation de différentes activités et permettrait d'afficher une « touche solidaire ».

Réponse :

Une prise en compte des équipements annexes au stade et de leur évolution positive pourra être intégrée aux propositions d'aménagements.

- La promotion de l'arrêt de tram Gravière risque de compliquer l'accès au quartier pour ses habitants.

Réponse de M. Cahn :

300 personnes par soir utilisent cet arrêt, donc une fréquentation minime. Le fait de développer les arrêts Gravière et Kibitzenau ne devrait pas créer de difficultés, car il ne s'agit pas de remplacer les voiries existantes par des cheminements piétons, mais plutôt d'exploiter des accès peu connus, de créer des aménagements d'espaces publics renforçant en même temps la trame verte et bleue.

Planche n° 2 : Assurer une bonne insertion de l'espace d'accueil et d'animation « fan zone »

Les participants expriment surtout des demandes d'éclaircissements :

- Les propositions sont contradictoires entre ouverture sur la ville et impact acoustique. La fan zone doit rester un espace public avec des aménagements temporaires les soirs de match à domicile (type temporaire ou mobile comme à Paris) et le moins d'utilisation possible hors soirs de match (les riverains du stade acceptent d'être dérangés 20 fois par an, mais non le double).

Réponse de M. Cahn :

Un espace ouvert sur la ville signifie qu'il n'a pas vocation à être clos à l'intérieur du stade, mais mixte avec un usage prioritaire les soirs de match et des usages ponctuels selon des modalités qui restent à définir. C'est un espace permanent de valorisation, mais qui peut accueillir des séminaires d'entreprise, tout comme l'espace derrière la tribune sud, et non forcément des animations générant du bruit et des impacts négatifs sur le voisinage. Des précautions seront prises quant à son positionnement, sachant qu'*in fine*, cette zone sert à étaler les arrivées et les départs.

- La fan zone appartient-elle au club ou à la Ville ?

Réponse de M. Cahn :

Le stade est propriété de la Ville, ainsi toute demande d'autorisation d'occupation doit être adressée à l'EMS. Son usage prioritaire est destiné au RCA les soirs de match, les modalités d'autres usages restent à définir. Le projet n'est pas suffisamment engagé pour donner des orientations plus précises à ce sujet.

- L'ouverture d'une brasserie dans l'espace fan zone risque de fragiliser les établissements existants (La Couronne notamment). De plus, la vente de bière doit être contrôlée, car les spectateurs ont tendance à une consommation excessive.

Réponse de M. Cahn :

L'équilibre économique du secteur va être pris en compte. La vente de bière n'est toutefois pas permise dans l'enceinte du stade.

M. Plet ajoute :

que seules 10 manifestations par an peuvent obtenir un permis pour la vente d'alcool. De la bière est par contre vendue à La Couronne, où s'approvisionnent sans doute les spectateurs, au bénéfice du chiffre d'affaire de ce restaurant.

- Les riverains déplorent la sonorisation trop forte lors de locations du stade à d'autres manifestations.

Réponse de M. Thommen :

L'impact sonore sera travaillé avec ingénieurs et acousticiens, et fait partie du cahier des charges.

- Comme la fan zone consistera en un espace dégagé pouvant accueillir des centaines de personnes, il y aurait lieu de maintenir un parking de proximité pour les habitants, les cabinets médicaux, les personnes handicapées... Des cartes pourraient autoriser l'accès aux seuls habitants du quartier.

Réponse de M. Cahn :

L'extension de la fan zone va enlever des places de parking, mais celles-ci demeureront surdimensionnées pour les besoins de proximité hors ceux du stade. Et peu importe le nombre de places, elles ne seront jamais suffisantes les soirs de match. Le domaine public ne pouvant être réservé, la solution est davantage de fermer certaines rues les soirs de match.

- Est-ce qu'un espace de rencontre est prévu à la place du parking ? Si c'est le cas et si un espace totalement minéral est créé, comme celui près du tribunal, autant alors laisser le parking en place.

Réponse de M. Cahn :

L'espace du tribunal est minéral et vide, mais très utilisé, voire trop selon les riverains (aire de jeu pour la glisse urbaine). La fan zone et le redressement de la rue de l'Extenwoerth, nécessaire dans le cadre d'autres projets, auront un impact sur le parking. Il est plutôt envisagé de désartificialiser les sols et de créer des aménagements paysagers.

- Cet espace pourrait accueillir des commerces de proximité comme un café, une boulangerie, et des jets d'eau.

Réponse de M. Cahn :

L'ouverture de commerces relève d'initiatives privées, et n'est pas du ressort de la municipalité, celle-ci ne peut qu'aménager les espaces. L'idée est contradictoire d'ailleurs avec les craintes exprimées précédemment sur le risque de rompre l'équilibre existant par l'ouverture d'une brasserie.

Planche n° 3 : Préserver, valoriser et conforter le parc de l'Extenwoerth et la trame verte et bleue qui entoure le site

- Ajouter les 2 propositions suivantes : préserver au maximum la strate arborée (replanter des arbres si certains doivent être abattus) ; améliorer l'offre récréative pour les jeunes.

Réponse de M. Cahn :

La trame verte et bleue sera préservée au maximum et si compensation il doit y avoir, elle sera faite dans le périmètre du projet.

- L'idée de créer un parcours le long du Rhin tortu pour le fermer les soirs de match semble une dépense d'énergie inutile. Pourquoi ne pas préserver la quiétude de la faune en n'aménageant pas les bords ?

Réponse de M. Cahn :

Cet espace n'est pas une réserve naturelle mais un espace ouvert aux habitants pour apprécier la nature en ville.

- Il y a insuffisance de poubelles et de toilettes : on retrouve des déchets partout et certains se soulagent dans les jardins privés et familiaux après le match.

Réponse : Cette problématique sera explicitée clairement.

- Quant sera-t-on informé de ce qui sera réalisé parmi les demandes et préconisations ?

Réponse :

Les propositions des ateliers seront prises en compte pour la formalisation du projet ; les éléments seront transcrits dans le cahier de charges. Une délibération du Conseil en septembre tirera le bilan de la concertation. Un processus itératif de concertation va ensuite se mettre en place : des enquêtes publiques seront nécessaires avant de passer en phase opérationnelle. Un continuum de concertation suivra le cheminement du projet, ce qui permettra de vérifier la bonne prise en compte.

Rappel de l'agenda

- **27 juin 2019**, Atelier 2, 18h30, Stade de la Meinau, 12 rue de l'Extenwoerth
- **3 juillet 2019**, Atelier 3, 18h30, Stade de la Meinau, 12 rue de l'Extenwoerth
- **8 juillet 2019**, Réunion publique de clôture, 19h, Salle Marcel Marceau

Tous sont bienvenus aux prochains ateliers et à la réunion de restitution.